

Fonction publique : l'avenir du statut en discussion

L'examen du projet de loi fonction publique a débuté en séance publique à l'Assemblée nationale. Le statut, les effectifs, la déontologie, la décentralisation ont été au cœur des premières critiques de l'opposition. Le Sénat vient de lancer une enquête en ligne auprès des élus locaux. La consultation est ouverte jusqu'au 5 juin.

En commission, début mai, les débats avaient été « apaisés et constructifs » aux dires du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, Olivier Dussopt, de la rapporteure Emilie Chalas (LREM) et de plusieurs députés. Pour le début de l'examen du projet de loi « de transformation de la fonction publique » en séance publique ce 13 mai 2019 par l'Assemblée nationale, le camp de la majorité présidentielle s'est donc dit « surpris » par le dépôt de deux motions contre le texte déposées par les Républicains (l'une de rejet préalable, l'autre de renvoi en commission).

Objectifs pas clairement affichés

Les critiques contre la réforme se sont déplacées sur un terrain beaucoup plus politique en cette première journée que lors des débats en commission. Le gouvernement et la majorité ont été accusés de ne pas afficher clairement leurs objectifs politiques, analysés par les uns comme une véritable mise à mort lente du statut de la fonction publique (UDI-Agir, Socialistes et apparentés, Gauche démocrate et républicaine, La France insoumise.) ou au contraire n'allant pas assez loin, pour d'autres, dans la réduction des effectifs, du temps de travail et des dépenses publiques (Les Républicains).

Revenir à 39 heures permettrait selon le député Olivier Marleix (LR), qui a défendu la motion de rejet préalable, d'économiser 400 000 postes et 10 milliards d'euros ! Devant « l'incapacité » du gouvernement à répondre à la problématique du pouvoir d'achat des agents publics, en particulier ceux de la catégorie C, il propose de remettre sur le tapis une évolution différenciée du point d'indice, mais par catégorie, pour soutenir les agents relevant des catégories B et C.

Fin de la fonction publique de carrière ?

Cette motion de rejet (comme la seconde) a reçu le soutien d'une grande partie des groupes de l'opposition marqués à gauche, malgré les divergences de fond sur les arguments soulevés. Car ce projet de loi, avec l'ouverture aux contractuels, est jugé « pernicieux » en ce qu'il attaque « de manière oblique le statut jusqu'à son effacement progressif », a par exemple avancé le député Stéphane Peu (GDR). D'autres ont employé les mots de « mitage » du statut, de « détri-

cotage », de « marginalisation », de « grand soir statutaire ». Ces députés de l'opposition voient dans la réforme une volonté de la majorité de passer à une fonction publique d'emploi en mettant fin au système de la carrière, gage de l'indépendance des fonctionnaires (le grade et l'emploi étant distincts). Et une remise en cause du principe d'égalité et donc du concours (la question de l'attractivité des recrutements par concours, également posée lors de débats, est traitée parallèlement par le gouvernement avec les organisations syndicales en groupe de travail. Une nouvelle réunion est prévue le 21 mai prochain).

Question des compétences Etat/collectivités et du périmètre des services publics

La méthode a été critiquée de toutes parts. Ils ont été plusieurs députés à demander de reposer la question des compétences de l'Etat, des collectivités, du périmètre des services publics, à s'inquiéter du recours aux ordonnances et de l'usage de la procédure accélérée. La concertation de 15 mois avec les syndicats depuis février 2018 n'a pas davantage convaincu les députés critiques, forts du constat de l'opposition unanime au texte des neuf organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

Une prime à 400 millions d'euros

Ces oppositions et les quelque milliers d'agents publics (108 900 selon le ministère de l'Intérieur, 250 000 selon la CGT) qui ont manifesté jeudi 9 mai contre le projet de loi fonction publique n'ébranlent pas le gouvernement, ni la majorité, convaincus que cette « modernisation profonde de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique » demeure une « condition essentielle » de la réussite du projet politique de la majorité présidentielle, selon les mots d'Olivier Dussopt, prononcés en préambule de l'examen du projet de loi. A plusieurs reprises, les élus de la majorité ont répété « être attachés au statut » et prendre toutes les « précautions » « pour ne pas renier ses fondements ». Il s'agit avant tout de « libérer, de protéger et d'unir au service de l'intérêt général » a assuré la rapporteure du texte, Emilie Chalas (LREM). Mais gouvernement et majorité ont tout de même fait un geste en décidant de créer une prime de précarité pour les CDD de un an et moins. Le coût est

évalué par le ministre à 400 millions d'euros par an.

Benedicte Rallu

Focus 1

Le président du CSFPT irrité par le débat sur le temps de travail

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Philippe Laurent (maire UDI de Sceaux), auteur d'un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires en mai 2016, dans un communiqué publié le 13 mai fustige le débat sur le temps de travail, « toujours aussi mal posé et trop politisé ! » car ne tenant pas compte, selon lui, de la diversité des métiers, des contraintes et sujétions particulières de certains postes. « Le temps de travail est l'un des éléments de l'organisation du travail, et pas le seul. Les calculs simplistes sur les économies de postes possibles sont fantaisistes car il ne tient aucun compte de la grande diversité des postes », affirme Philippe Laurent.

Focus 2

Au Sénat, la territoriale au centre des enjeux

Le Sénat a prévu d'examiner le texte en commission des lois le 12 juin et en séance à partir du 17 juin sur deux semaines. Deux rapporteurs ont été désignés. L'ancienne présidente du centre de gestion du Rhône, auteure il y a un an de 14 propositions pour réformer la fonction publique territoriale, la sénatrice du Rhône apparentée LR Catherine Di Folco a été désignée. Elle produira aussi par ailleurs dans quelques jours un rapport sur le handicap dans la fonction publique. Un représentant de l'Union centriste, Loïc Hervé, sénateur de Haute-Savoie, cadre territorial de profession, membre de la délégation aux droits de femmes a été nommé co-rapporteur.

Enquête en ligne auprès des élus locaux

Pour préparer ses travaux, le Sénat vient de lancer, à l'initiative de la commission des lois, une enquête en ligne sur son site auprès des élus locaux sur le projet de loi fonction publique (consultation ouverte jusqu'au 5 juin 2019). L'objectif annoncé par le président de la commission Philippe Bas est de « mieux identifier [les] préoccupations » des employeurs territoriaux dans l'application du statut de la fonction

publique « et d'enrichir le travail des rapporteurs, Catherine Di Folco et Loïc Hervé. Notre objectif est de donner plus de souplesse aux élus dans la gestion des personnels territoriaux, tout en respectant les droits des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels ». Une dizaine de questions aborde les problématiques du projet de loi et les préoccupations des employeurs territoriaux (dialogue social, recours aux contractuels, contrats de projet, rupture conventionnelle, valorisation des performances professionnelles et du mérite des agents, reclassement des agents devenus inaptes et déontologie, mais rien sur le temps de travail).